



Contentieux bancaire sur caution personnelle

Par **feerouge**, le **28/02/2009** à **23:40**

Bonjour,rrnrnJ'étais gérante d'une boutique sur Paris qui a été en liquidation judiciaire en janvier 2008. J'avais alors 2 prêts en cours, mon PCE et un prêt de travaux d'aménagement de 6100 euros (dernière échéance au 25/09/08). Sur ce dernier compte, je me suis portée (sans trop le savoir, méthodes très douteuses de la banque) caution personnelle à hauteur de 6000 euros avec comme co-preneur à 70% la Sofaris. Plus de 2 ans plus tard, j'ai eu un appel d'un service contentieux qui me demande le remboursement de 4740 euros (restant du prêt à payer). Je pensais alors que la Sofaris avait déjà remboursé les 70% du prêt...Mais la personne au téléphone m'a dit qu'on me demande l'argent maintenant et que la Sofaris n'interviendrait que si je n'avais absolument aucun moyen de régler la somme malgré échelonnements. J'ai mis deux ans à me remettre financièrement et à enfin pouvoir vivre "potablement". Et évidemment c'est maintenant que je pourrais (à leurs dires) payer 100 euros, au moins par moi, qu'ils me demandent de rembourser!rrnrnN'y a t'il aucun recours? Pourquoi avoir attendu alors qu'à l'époque j'ai demandé si je devais rembourser quelque chose et qu'on m'a envoyé sur les roses en me disant que ce n'était plus la banque qui gérât mais le service contentieux et qu'ils ne voulaient pas me donner leur contact. Que de toute façon, je n'aurai surement rien à payer.rrnrnJ'ai mis deux ans à enfin me remettre, financièrement comme moralement. Depuis deux mois je peux enfin vivre sans être à découvert et même pouvoir mettre 100 euros de côté. Je suis désespérée, car je pensais enfin que les soucis étaient derrière moi. Aidez-moi s'il vous plait. rnrnEn vous remerciant par avancernCarine